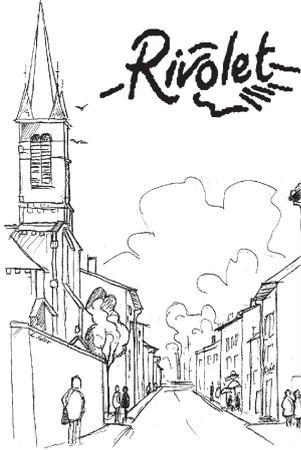


Département du Rhône



Mairie de RIVOLET

69640

**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2012**

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Raymonde MUTABAZI, Gilles AUTHIER, Annick THOMASSET, Jacqueline MINOT

Excusés : Nadine FELLOTT (a donné pouvoir à Annick THOMASSET), Emmanuel FELLOTT (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT)

Secrétaire de séance : Béatrice BOUGAIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'ajout d'un point n° 4 à l'ordre du jour concernant le vote du compte administratif 2011 et l'approbation du compte de gestion 2011. Le Conseil donne son accord.

Après lecture par Annick THOMASSET, le compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité des présents, sous réserve des modifications suivantes :

- Dans les personnes excusées, Gilles AUTHIER a donné pouvoir à Raymonde MUTABAZI et non à Pierre-Yves BURLLOT comme indiqué.*
- Au paragraphe 4, modifier l'intitulé en remplaçant « acquisition » par « acquisition ».*
- Au paragraphe 5.1 « Urbanisme » : remplacer « Monsieur Gulsen ALKAYA » par « Madame Gulsen ALKAYA ».*
- Au paragraphe 5.2 « COPIL » : remplacer « chargé de mission » par « chargée de mission ».*

1 – DELIBERATION – LIGNE DE TRESORERIE

La Commission a étudié deux propositions faites par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole Centre Est. Elle propose de retenir celle du Crédit Agricole à un taux de 2.69% et 60 € de frais de dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le fait d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette demande.

2- DELIBERATION – PAIEMENT DES DEPENSES INVESTISSEMENT SUR ANTICIPATION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012 pour pouvoir procéder au mandatement de certaines factures d'investissement. Pour cela, il est nécessaire de délibérer conformément à l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le fait d'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2012, des dépenses d'investissement d'un montant de 20 292 € correspondant à 25% des dépenses d'investissement 2011.

3 – COMMISSIONN AUBERGE

Monsieur Anthony EXBRAYA a été reçu par la commission avec son comptable le 13 février 2012. Une petite augmentation du chiffre d'affaire a été constatée sur le dernier exercice comptable. Anthony EXBRAYA estime que la gérance n'est pas rentable - ce que confirme son comptable - et demande à nouveau une baisse du loyer.

Le conseil municipal pense que la commune peut faire un geste si Anthony EXBRAYA prend des engagements pour de nouvelles actions. Un rappel sera cependant effectué au sujet de la régularisation des loyers.

Monsieur le Maire propose que la commission auberge approfondisse la réflexion.

4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

Le résultat de clôture du fonctionnement est excédentaire pour 77 669.05 €. Le résultat de clôture d'investissement est déficitaire pour -39 907.59 €. Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil municipal et après délibération, le compte administratif 2011 est approuvé à l'unanimité des présents, avec 8 voix pour et 1 abstention.

Les chiffres du compte de gestion étant identique à ceux du compte administratif 2011, le compte de gestion établi par le Percepteur de Villefranche sur Saône est approuvé à l'unanimité.

5 – INFORMATIONS DIVERSES :

5.1 Urbanisme

Madame Elodie PICARD a fait une demande de déclaration préalable pour une terrasse et des ouvertures.

- **5.2 Bâtiment**

Concernant la maison Gimaret, la commission Bâtiment propose de réparer le mur et de faire une ouverture sur le parking.

- **5.3 Zone de loisirs**

Dans le cadre de la vente Gonnachon, la signature pour l'achat du terrain aura lieu le 21 février prochain chez Maître Taïthe, notaire à Villefranche-sur-Saône.

- **5.4 Ecole**

Le sol de la classe des maternelles sera changé par Azerguesols pendant les vacances scolaires de février. Les travaux seront finis le 21 février prochain.

- **5.5 Réforme territoriale**

Un cahier des charges a été établi en vue de la passation d'un marché pour un bureau d'étude. Ce marché consiste à établir un audit auprès de toutes les communes de la nouvelle communauté d'agglomération et d'établir des règles de gouvernance, de fiscalité et de compétences.

- **5.6 COPIL**

Monsieur Jean-Jacques QUERANNE, Président du Conseil régional Rhône-Alpes, a répondu à la lettre faite par le COPIL concernant le POCL.

Annick THOMASSET se charge de répondre au questionnaire de « Notre village terre d'avenir » reçu dernièrement.

Le COPIL demande le soutien du conseil municipal le 31 mars prochain de 14h à 18h pour animer la journée du développement durable à Rivolet. Cette manifestation se déroulera dans les salles de la mairie (salle de réunion et salle de gym) et l'école. Les partenaires sont l'ADEME et HESPUL.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question particulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.